

**COMMUNE DE SAINT – FARGEAU**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**MARDI 18 JANVIER 2011**

Le conseil municipal de SAINT – FARGEAU s'est réuni le mardi 18 janvier 2011 à 20 H 30 à la mairie de Saint – Fargeau , sous la présidence de **Monsieur Jean JOUMIER , Maire.**

**Etaient présents : Mrs et Mmes JOUMIER. MAZE. BAUDOT. ROUSSEAU .PATIN. BROCHUT. CHARPENTIER. PETIT. MUROT. LEAU. BEAUDOIR. ROPARS. AMAR. LELORRAIN. ROLAZ. SISTRAC.**

**Etaient absents : Mme MAGNY. Mrs COURIVAUD. BOULAY.**

**Secrétaire de Séance : Mr Jacques BEAUDOIR.**

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance précédente , qui n'amène pas d'observations.

Sur les convocations adressées aux conseillers municipaux le 11 janvier 2011 , l'Ordre du Jour était le suivant :

- 1°) P.A.D.D. ;
- 2°) Délibérations fixant les conditions de vente de deux biens immobiliers ;
- 3°) Convention de mise à disposition des locaux destinés à la micro-crèche pour la Communauté de Communes Puisaye- Fargeaulaise ;
- 4°) Projet de convention pour voirie Zone d'Activités ;
- 5°) Convention avec l'Ecole de Musique ;
- 6°) Remboursement de sinistres ;
- 7°) Annulation d'un titre de recettes ;
- 8°) Dissolution de l'Association Foncière de Remembrement de Septfonds ;
- 9°) Travaux en cours ;
- 10°) Acquisitions de matériels ;
- 11°) Affaires diverses .

**1°) P.A.D.D. :**

- Vu la délibération du conseil municipal en date du 8 mars 2010 relatant le débat portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable ( P.A.D.D.) ;

- Vu la délibération du conseil municipal en date du 23 septembre 2010 tirant le bilan de concertation et arrêtant le projet de PLU ;
- Considérant que par une délibération du conseil municipal en date du 23 septembre 2010 le conseil municipal a également retenu les orientations du P.A.D.D. et que celle – ci n'est pas nécessaire ;
- Après en avoir délibéré , le conseil municipal
- retire la délibération du 23 septembre 2010 retenant les orientations principales du P.A.D.D.

## **2°) DELIBERATIONS FIXANT LES CONDITIONS DE VENTE DE DEUX BIENS**

### **IMMOBILIERS :**

- Bien situé au 35 rue Raymond Guérémy :

Le conseil municipal donne son accord afin de procéder par adjudication , qui sera réalisée par Maître CHABUEL – RANDAZZO , Notaire à Saint-Fargeau pour le bien communal situé au 35 rue Raymond Guérémy , cadastré section AD N° 52 d'une superficie totale de : 2a 93 ca ; l'immeuble sera vendu par voie d'enchères publiques et adjugé sur la mise à prix de 7 500€00 . Les enchères ne pourront être inférieures à 500€00 et la consignation pour enchérir d'un montant de 750€00 .

- Bien situé au 15 rue de L'Eglise ;

Monsieur le Maire donne lecture concernant le projet d'adjudication , qui sera également réalisée par Maître CHABUEL - RANDAZZO , Notaire à Saint-Fargeau , pour la maison communale située au 15 rue de l'Eglise , cadastrée section AD N° 234 d'une superficie totale de 1 a 77 ca ; l'immeuble sera vendu par voies d'enchères publiques et adjugé sur la mise à prix de 35 000€00 . Les enchères ne pourront être inférieures à 1 000€00 et la consignation pour enchérir d'un montant de 3 500€00. Considérant que Monsieur SUSTRAC , propriétaire des maisons situées au 13 et au 17 rue de l'Eglise , avait transmis un courrier à Monsieur le Maire , pour lui faire savoir qu'il souhaitait acquérir cet immeuble communal , aussi Monsieur le Maire lui demande de bien vouloir quitter la séance pour ne pas participer au vote . Monsieur SUSTRAC le remercie d'avoir retransmis le procès – verbal pour l'assurance constatant un dégât des eaux , qui avait été adressé depuis 7 mois , concernant les immeubles 13 et 15 rue de l'Eglise .

La commune de Saint – Fargeau et Monsieur SISTRAC ont réglé des factures auprès de l'Entreprise SAUJOT .

Monsieur SISTRAC quitte la salle du conseil .

Le conseil municipal donne son accord pour procéder à la vente par adjudication du bien situé au 15 rue de l'Eglise .

- **3°) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DESTINES A LA MICRO-CRECHE POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PUISAYE-FARGEULAISE :**

A l'unanimité le conseil municipal vote favorablement pour la convention à intervenir avec la Communauté de Communes de la Puisaye – Fargeaulaise concernant la mise à disposition de locaux situés dans le centre culturel ; ces deux salles réalisées en 1985 , sont actuellement mises à la disposition du Relais Assistantes Maternelles , deux jours par mois .

Lors de la visite du 4 février 2010 par plusieurs élus de la commune et de deux Communautés de Communes ( Puisaye – Fargeaulaise et Bléneau ) en présence d'un représentant de la C.A.F. et d'un médecin du Conseil Général , ce dernier donnait son accord sur le projet de créer une micro- crèche .

Le conseil municipal donne son accord afin de passer une convention avec la Communauté de Communes de la Puisaye – Fargeaulaise relative à la mise à disposition de deux salles et d'une partie des sanitaires du Centre Culturel afin d'aménager une micro-crèche pouvant accueillir une dizaine d'enfants et ce à partir du mois de Septembre 2011 .

Une autre convention sera prise afin de déterminer les charges pour le chauffage et l'électricité .

L' Ecole de Musique connaît ce projet . Le R.A.M. s'installera dans le centre d'accueil du Boisgelin .

**4°) PROJET DE CONVENTION POUR VOIRIE ZONE D' ACTIVITES :**

Considérant que la Communauté de Communes de la Puisaye – Fargeaulaise va réaliser des travaux de voirie dans la Zone d'Activités des « Gâtines » , le conseil

municipal prend une délibération de principe concernant la réintégration de la voirie dans le domaine public de la commune . Une convention finalisera ce dossier . Monsieur SISTRAC s'abstient de voter ., les autres élus votent favorablement pour ce projet .

#### **5-1°) CONVENTION AVEC L'ECOLE DE MUSIQUE :**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention pluriannuelle établie par l'Ecole de Musique , de danse et de théâtre de Puisaye .

- Considérant que les Communautés de Communes contribuent financièrement au fonctionnement de l'école en versant une subvention calculée au nombre d'habitants à raison de 5€50 par habitant pour 2011 , puis 6€00 par habitant pour 2012 et même tarif pour 2013 , et de plus
- considérant la contribution des familles des élèves inscrits à cette école de musique ,
- plusieurs conseillers municipaux prennent la parole afin de constater l'augmentation de la contribution des Communautés de Communes et qu'il serait bien , que des enfants dont les familles ne pourraient régler le montant de la cotisation demandée pour l'inscription dans un des cours de musique ou de danse , que ces enfants puissent pouvoir bénéficier de cette éducation culturelle pour tous .
- Il a été remarqué que les salles sont trop chauffées et entraînent ainsi l'ouverture des fenêtres . Des courriers seront adressés aux responsables de ces cours .

Il est également rappelé qu'il est souhaitable d'entretenir la culture sur le terrain rural .

Vote pour la convention à intervenir :

Monsieur SISTRAC vote contre ;

Les autres conseillers municipaux votent pour .

### **5-2°) CONVENTION AVEC RENOUER :**

L' Association RENOUER embauche des personnes sans emploi et par une convention à intervenir , met à la disposition des particuliers ou des collectivités territoriales le personnel nécessaire pour le prix horaire facturé de 16€47. Depuis le 3 janvier 2011 , la commune de Saint – Fargeau a fait appel à cette association afin de pouvoir assurer la continuité du service public au niveau du restaurant scolaire et de la garderie des enfants des établissements scolaires . A l'unanimité , le conseil municipal vote favorablement pour signer la convention avec l'Association RENOUER .

### **6°) REMBOURSEMENT DE SINISTRES :**

Le conseil municipal vote favorablement pour le remboursement suite au bris de glace du tracteur épareuse en date du 5 novembre 2010 ; le GAN a transmis un chèque d'un montant de : 126€06 , montant de la facture du remplacement de la vitre du tracteur .

### **7°) ANNULATION D'UN TITRE DE RECETTES :**

Une délibération est prise pour annuler un titre de recettes émis en 2009 pour un montant de 1€53 concernant le service pour la garderie des élèves .

### **8-1°) DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE SEPTFONDS :**

Monsieur MAZE , Maire délégué de SEPTFONDS , rappelle que l'Association Foncière de Remembrement de Septfonds a été créée par Arrêté de la D.D.A. le 19 février 1971 afin de réaliser des travaux . Considérant que l'A.F.R ne fonctionne plus depuis plusieurs années , mais que les budgets sont toujours élaborés et signés , il demande que cette association soit dissoute .

L' excédent en caisse est de : 1 685€80 .

A l'unanimité le conseil municipal vote la dissolution de l'A.F.R. de Septfonds et l' affectation du résultat pour un montant de : 1 685€80 , somme qui servira pour effectuer des travaux sur Septfonds .

**8-2°) CHEQUE DE L'U.C.A.I. :**

L'Union des Commerçants , Artisans et Industriels de Saint – Fargeau a remis un chèque d'un montant de 230€00 représentant leur participation au spectacle de fin d'année pour les enfants . Une délibération est prise pour encaisser ce chèque .

**8-3°) BANQUE ALIMENTAIRE :**

Madame BAUDOT , fait part aux membres présents du fonctionnement de la Banque Alimentaire ; ainsi les produits sont distribués chaque mois pour environ 37 familles représentant 84 personnes . Une personne bénéficiaire de ce service aide à la distribution des produits .

Le conseil municipal donne son accord pour continuer à verser la cotisation d'un montant de 50€ et également pour la participation de solidarité qui s'élève à 630€ .

Mesdames RAGOT et FRANQUET aident aux différentes distributions de la Banque Alimentaire et des Produits Frais remis par le magasin ATAC . Cette distribution se fait grâce à une convention passée avec la Société SCHIEVER , qui remet gratuitement des produits alimentaires .

**10°) ACQUISITIONS DE MATERIELS :**

La commune a fait l'acquisition de deux tracteurs , dont l'un est équipé d'un chargeur frontal . Le montant de la dépense s'élève à la somme de 96 000€00 H.T. Le choix s'est porté sur la marque VALTRA , l'offre était la moins – disante et la plus appropriée .

Le financement se fera grâce à un prêt dont le taux est de 1.7% sur 7 ans .

Le prêt T.V.A. sera à un taux zéro .

La dépense pour l'achat de l'épareuse qui s'adapte sur le second tracteur s'élève à la somme de : 25 600€00 et la dépense de la saleuse s'élève à la somme de : 10 000€.

**11°) AFFAIRES DIVERSES :**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur ROUZET , qui souhaite que la commune de Saint – Fargeau pose des bornes de défense de stationner de part et d'autre du portail de l'immeuble situé 7 rue des Lions , dont il est le propriétaire , afin de permettre l'accès au véhicule des sapeurs – pompiers .

La question a été posée auprès des sapeurs – pompiers , qui disent qu'aucun véhicule ne pourrait rentrer dans la cour trop exigüe de cette propriété .

Des bornes seraient très vite cassées et par le code de conduite , le stationnement des véhicules est interdit devant une porte cochère , donc il n'est pas nécessaire que la commune fasse installer ces bornes .

A l'unanimité le conseil municipal vote contre la pose de bornes .

Le rapport d'activités DOMANYS 2009 est à la disposition des élus .

### **9°) TRAVAUX EN COURS :**

#### **Salle de Sports :**

Monsieur ROUSSEAU informe les membres présents du planning pour les travaux à réaliser dans la petite Salle de Sports puis dans la grande Salle de Sports Les travaux débuteront le 21 février 2011 pour se terminer vers le 15 mai 2011 . La prochaine réunion de chantier est prévue le 22 février 2011.

Madame BROCHUT fait part de la réunion qui s'est tenue le 17 janvier dernier à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population, relative au pôle tourisme sportif Puisaye – Lac du Bourdon . Des études sont réalisées pour développer cet axe dès la prochaine saison estivale : randonnées pédestres , V.T.T. , activités nautiques et hébergements .

#### **Bassin d'Alimentation des Captages :**

Monsieur PATIN rappelle les différentes réunions qui ont eu lieu concernant l'étude du Bassin d'Alimentation des Captages , la réunion de conclusion de cette étude réalisée par la Chambre d'Agriculture est fixée au 24 février 2011 , puis une réunion publique sera programmée .

**Station d'épuration :**

Monsieur PATIN informe les membres présents de l'étude en cours pour la mise en place d'une nouvelle station d'épuration :

- Analyse de l'eau - Police de l'Eau et Agence de l'Eau ;
- Sites identifiés des réseaux mixtes de collecte d'eaux pluviales et d'eaux usées , vérifier si les travaux ont bien été effectués pour la séparation de ces canalisations ;
  
- La commune pourrait être le maître d'ouvrage afin de faire réaliser ces travaux puis par une convention , chaque propriétaire concerné paierait les travaux dus .
  
- L' Agence de l'Eau subventionnerait à 60% du prix T.T.C. ; un cahier des charges va être établi par Monsieur CANAULT de la D.D.T. ;
  
- Déterminer la zone où la station va être construite : route de la Chartonnerie ; Chemin vers les Phélistons ; la commune est déjà propriétaire d'un terrain vers cette zone .
  
- Etude pour la filière utilisée , trois solutions possibles ;
  
- Consultation topographique des lieux et dossier de consultation ;
  
- Etude des sols et d'essais des sols ;
  
- Dans le projet il est également prévu d'améliorer et d'aménager des réseaux : rue de la Fontaine Choison , rue Alexandre Fléming , rue du Moulin de l'Arche , Route du Bourdon .
  
- La prochaine réunion est prévue le 17 février 2011.

**Etude desserte V.R.D. – Route de Septfonds :**

Des devis pour l'étude de desserte des V.R.D. ont été transmis .

**Chaufferie Bois :**

Les relevés des typologies , des volumes des bâtiments sont en cours d'élaboration . la Société OSER remettra son étude en vue de poursuivre la mise en place de chaufferies bois gérées par la commune de Saint – Fargeau .

**Plan d'aménagement de la forêt :**

Lors d'une prochaine réunion , le conseil municipal aura à délibérer sur le nouveau plan d'aménagement de la forêt , dont elle est propriétaire aux Bois de Bailly.

**Pompe de relevage Bourg :**

Monsieur ROUSSEAU dit qu'une canalisation a cassé vers la pompe de relevage du Bourgneuf et qu'il sera nécessaire que des travaux soient faits pour un montant d'environ 27 000€00 pour la remise en état .

**Boisgelin :**

Monsieur SUSTRAC , qui avait remis un rapport sur l'état des malfaçons réalisées lors de la rénovation du second bâtiment du Boisgelin , demande si des travaux ont été effectués au regard dudit rapport .

Monsieur JOUMIER lui répond que le bâtiment est presque aménagé , que l'Architecte avait amélioré certains travaux et que la commission de sécurité passera lundi prochain .

Monsieur SUSTRAC reprend en soulignant que les fenêtres ne sont pas calfeutrées de l'extérieur , d'où un problème important lors des pluies qui provoqueront des infiltrations d'eau à l'intérieur du bâtiment .

Monsieur ROUSSEAU reconnaît que ces travaux n'ont pas été réalisés .

Madame ROLAZ est d'accord avec Monsieur SUSTRAC afin de demander à l'Architecte de bien vouloir venir constater ou expliquer ces travaux .

Monsieur BEAUDOIR intervient en disant qu'il ne se dérobe pas à l'interrogation de Monsieur SUSTRAC vis – à vis des élus qui n'émettaient pas d'avis , : « C'est un domaine qui m'échappe , tous les architectes devraient parler le même langage .-«

Monsieur JOUMIER reprend ce dossier en disant que les avis divergent , et que les réunions de chantier avaient lieu tous les mercredis ou jeudis et ainsi les élus pouvaient venir lors de ces réunions .

#### **Relais de Service Public :**

Madame ROLAZ demande pour quelle raison la commune de Saint-Fargeau n'étudierait pas la possibilité de mettre en place un relais de service public ? Madame BAUDOT et Monsieur PATIN lui répondent en disant que la commune de Saint – Fargeau a été la première collectivité à mettre en place ce dispositif dans les nombreuses salles du bâtiment de la mairie : S.N.C.F. , C.A.F. , C.R.A.M. , Pôle Emploi , etc , puis certains services ont disparu , aussi Monsieur JOUMIER dit qu'il proposera , lors d'une prochaine réunion aux élus de la Communauté de Communes de la Puisaye fargeaulaise , cette possibilité de Relais de Service Public .

#### **Repas traditionnel du début d'année :**

Le repas traditionnel des employés communaux et des conseillers municipaux aura lieu le vendredi 18 février 2011 au Boisgelin .

Après discussions diverses , la séance est levée à 23H30.

**Le Secrétaire de Séance**  
**Jacques BEAUDOIR**

**Le Maire**  
**Jean JOUMIER**